

COÛT DE L'ACCUEIL FAMILIAL pour la personne accueillie

Le coût d'un accueil familial comporte :

- une partie rémunération avec une indemnité de congés payés,
- une partie sujétion (en fonction de la dépendance de la personne),
- des charges patronales (calculées sur la rémunération et la sujétion),
- une partie indemnité d'entretien (entre 2 et 5 MG)
- une partie loyer ou indemnité de mise à disposition de la pièce.

L'exemple de coût suivant, pour un mois, est basé sur une rémunération de **2,50 h de SMIC par jour**, sur une sujétion (dépendance de la personne accueillie) variant en fonction d'un nombre d'heures de SMIC, et sur une indemnité d'entretien de 5 MG.

⇒ nombre de jours par mois * : **30,50 j**

♦ SMIC : **10,15 €** au 1er janvier 2020

♦ MG : **3,65 €** au 1er janvier 2020

Cotisations au 01-01-2020

Rémunération 2,50 H	773,94 €				
Congés payés 10%	77,39 €				
Sujétion selon les H/SMIC	0,00 H/SMIC	0,37 H/SMIC	0,73 H/SMIC	1,10 H/SMIC	1,46 H/SMIC
	0,00 €	114,54 €	225,99 €	340,53 €	451,98 €
Cotisations patronales 7,326%	62,37 €	70,76 €	78,92 €	87,32 €	95,48 €
Entretien 5 MG	556,63 €				
loyer 175,21 €	175,21 €				
total	1 645,53 €	1 768,47 €	1 888,08 €	2 011,01 €	2 130,63 €

* Selon le principe de la mensualisation, tous les mois sont identiques, soit 30,5 jours

REMUNERATION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Le salaire et les frais accueil familial comportent :

- une partie rémunération avec une indemnité de congés payés,
- une partie sujétion (en fonction de la dépendance de la personne),
- des charges salariales (calculées sur la rémunération et la sujétion),
- une partie indemnité d'entretien (entre 2 et 5 MG)
- une partie loyer ou indemnité de mise à disposition de la pièce.

L'exemple de coût suivant, pour un mois, est basé sur une rémunération de **2,50 h de SMIC par jour**, sur une sujétion (dépendance de la personne accueillie) variant en fonction d'un nombre d'heures de SMIC, et sur une indemnité d'entretien de 5 MG.

⇒ nombre de jours par mois * : **30,50 j**

♦ SMIC : **10,15 €** au 1er janvier 2020

♦ MG : **3,65 €** au 1er janvier 2020

Cotisations au 01-01-2020

Rémunération 2,50 H	773,94 €				
Congés payés 10%	77,39 €				
Sujétion selon les H/SMIC	0,00 H/SMIC	0,37 H/SMIC	0,73 H/SMIC	1,10 H/SMIC	1,46 H/SMIC
	0,00 €	114,54 €	225,99 €	340,53 €	451,98 €
Cotisations Salariales 20,840%	-177,42 €	-201,29 €	-224,51 €	-248,38 €	-271,61 €
Entretien 5 MG	556,63 €				
loyer 175,21 €	175,21 €				
total	1 405,75 €	1 496,42 €	1 584,64 €	1 675,31 €	1 763,54 €

* Selon le principe de la mensualisation, tous les mois sont identiques, soit 30,5 jours